



- COMMUNIQUÉ DE PRESSE - FÉVRIER 2022 -

Contact presse : decenceEPVcontactSUD@gmail.com

DE L'ARGENT POUR LE TERRAIN, PAS POUR LES DIRIGEANT-E-S!

ENTRAIDE PIERRE VALDO (EPV) : Association à but non lucratif (?)

Mai 2019 : Une Expertise Risque Grave à l'initiative de la Section Syndicale SUD EPV mettait en lumière des **conditions d'accueil indignes** et des **conditions de travail particulièrement délétères**. La participation exceptionnelle de 42% de l'effectif associatif a permis au Cabinet agréé par le Ministère du Travail de dresser un état des lieux extrêmement préoccupant :

*«[...] nous alertons sur le fait que le danger auquel sont exposés ces salariés est susceptible de produire des **pathologies graves**, notamment la **dépression** à laquelle le **risque suicidaire** est associé, et aussi **aggravation et/ou rechute de maladies chroniques**.» (Page 99, Rapport Risque Grave EPV 2019) ; «Il y a par ailleurs **urgence à agir**, car une **aggravation** est à craindre.» (Page 100, Rapport Risque Grave EPV 2019).*

Malgré deux droits d'alerte de janvier et mai 2019, des élu-e-s SUD du Comité Social et Économique de l'EPV, le déni de l'employeur persiste.

Avril 2021 : Parution du Rapport de l'Assemblée Générale du Travail Social en Lutte de Grenoble, intitulé «Des beaux discours à la réalité... Rapport d'enquête sur l'hébergement d'urgence à l'Entraide Pierre Valdo». Document édifiant corroborant pleinement les révélations accablantes relatées par le Rapport Risque Grave.

A savoir, un **Danger Grave** à l'endroit des **protagonistes de terrain, usagers et salarié-e-s** ; conséquence d'un **cruel déficit de moyens humains et matériels**, alors que les résultats financiers 2020, présentés lors de l'Assemblée Générale de juin 2021 en présence du Conseil d'Administration, font état d'un **excédent avoisinant les 1 500 000€**.

La rémunération brute annuelle des trois plus hauts cadres dirigeant-e-s a connu une augmentation de plus de 100 000€ en trois ans, pour atteindre en 2018 le montant record de 324 772€ (Salaire mensuel moyen: 9 021€). (Page 19, Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2018 : www.journalofficiel.gouv.fr/associations/recherche/resultats/). **La convention collective CHRS, dont dépend l'association, encadre cette rémunération en la limitant (hors primes) à 161 424€ (Groupe N°9, 25 ans d'ancienneté), soit un montant moitié moins important à celui pratiqué.**

Rien ne peut légitimer de telles pratiques, totalement incompatibles avec une mission d'intérêt général, qui n'ont d'autre effet que d'accentuer les inégalités et l'injustice. Pour un usage juste des aides publiques (de nos impôts), nous revendiquons le plafonnement des hauts salaires et que l'excédent généré soit alloué au terrain, à l'instar de tout excédent.

**Union Syndicale Solidaires Loire
Fédération SUD Santé Sociaux
Union Locale CGT Saint Étienne
Syndicats CNT de la Loire**

OUI À LA DÉCENCE, NON À LA RENTABILITÉ DE LA MISÈRE!

FÉVRIER 2022

RÉMUNÉRATION BRUTE

DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANT-E-S!

SATISFAIT-E DE L'UTILISATION DES AIDES PUBLIQUES?

Solidaires
Union
syndicale

Solidaires
www.solidairesunionnaire.org
santé sociaux

la
cgt
U.L. SAINT ETIENNE

CNT

324 772€

9 021€
SALAIRE MENSUEL MOYEN
EFFECTIF

313 608€

PLAFONNONS
LES HAUTS SALAIRES...

280 436€

EPV

243 457€

217 333€

161 424€

MAXIMUM
CONVENTIONNEL
ANNUEL X3

4 484€
SALAIRE MENSUEL MOYEN
EFFECTIF

CONVENTION
COLLECTIVE
CHRS

Groupe N°9
Ancienneté 25 ans
(Hors primes)

ENTRAIDE
PIERRE VALDO

185 800€

5 161€
SALAIRE MENSUEL MOYEN
EFFECTIF

ANEF
LOIRE

Effectif
Moyen
210

Effectif
Moyen
126

2015

Effectif
Moyen
148

2016

Effectif
Moyen
167

2017

Effectif
Moyen
204

2018

Effectif
Moyen
213

2019

2019

Source d'informations : www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/resultats/

OUI À LA DÉCENCE, NON À LA RENTABILITÉ DE LA MISÈRE!
DE L'ARGENT POUR LE TERRAIN, PAS POUR LES DIRIGEANT-E-S!